

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11- 82**
OBJET : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE TREILLIERES DANS
LES INSTANCES DU SYDELA**
Nomenclature : **5.3.1**

En exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Absents : 0

Votants : 29

Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC

Le membre ayant donné un pouvoir :

Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Alain ROYER

Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) est une structure de coopération intercommunale, composée de **180 communes et 14 intercommunalités** du département de Loire-Atlantique.

En qualité d'**autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz**, le SYDELA est l'acteur **public** référent des **énergies** au service des **collectivités locales**. À ce titre, le SYDELA : est **propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz** en lieu et place des communes, réalise une part de la **maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques**, est compétent en matière d'**éclairage public** et de **génie civil des réseaux téléphoniques**, **accompagne** les acteurs du territoire dans la **transition énergétique**.

Conformément à la délibération n°2020-06-45 du 29 Juin 2020.

Considérant la demande de Monsieur Jean-Marc COLOMBAT de ne plus être représentant.

Il est proposé de revoir la composition comme suit :

2 représentants titulaires :

Claude RINCE

Jérôme AMIAUD

2 représentants suppléants :

Jean-Claude SALAU

Priscilla DECOTTIGNIES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- VALIDER la composition telle que proposée ci-dessus.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-82-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020